

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE MARNE-LA-VALLÉE ● Bailly-Romainvilliers
● Bussy-Saint-Georges ● Bussy-Saint-Martin ● Carnetin ● Chalifert ● Champs-sur-Marne ● Chanteloup-en-Brie
● Chessy ● Collégien ● Conches-sur-Gondoire ● Coupvray ● Croissy-Beaubourg ● Dampmart ● Emerainville
● Ferrières-en-Brie ● Gouvernes ● Guermantes ● Jossigny ● Lagny-sur-Marne ● Lesches ● Lognes ● Magny-le-Hongre
● Montévrain ● Noisiel ● Pomponne ● Saint-Thibault-des-Vignes ● Serris ● Thorigny-sur-Marne ● Torcy

Siaminfos

JUIN 2008 N°5

Lettre d'informations semestrielle du Siam de Marne-la-Vallée

les enfants
et l'eau



● **EXPÉRIENCE**
L'eau, le sel, la chaleur

● **QUIZ/CONCOURS**
des cadeaux... **PAGE 8**

● ÉDITO DU PRÉSIDENT

Un nouveau bureau pour une mission essentielle



Suite aux élections municipales de mai 2008, j'ai le plaisir de vous adresser un supplément au Siam-Infos afin de vous présenter votre nouvelle équipe d'élus. Celle-ci m'a accordé sa confiance en me renommant

Président, et vous représentera au Siam au cours des six prochaines années.

Le dossier du Siam-Infos numéro 5 vous expose comment vos élus interviendront tout au long de ce mandat, au sein des différentes instances décisionnelles et consultatives.

Vous saurez également comment fonctionnent les commissions de travail animées par les Vice-présidents du Siam.

Enfin, ce dossier vous explique pourquoi vos communes et intercommunalités se sont regroupées pour gérer collectivement l'assainissement.

Par ailleurs, vos élus vous attendent samedi 21 juin 2008 pour la quatrième édition de la journée "portes ouvertes" du Siam, qui se déroulera dans le cadre plus général de la "Fête de la Marne". Vous pourrez ainsi découvrir une exposition sur les activités du Siam, visionner un film sur l'usine d'épuration et participer à une visite guidée de votre station d'épuration des eaux.

● JOURNÉE "PORTES OUVERTES"

L'eau se lave venez la voir...

Le samedi 21 juin, le Siam vous ouvre ses portes. Venez découvrir votre station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes et comprendre comment l'eau est "nettoyée" avant d'être rendue au milieu naturel : la Marne.

Feuilleter intérieur

● MIEUX COMPRENDRE

Les seuils de restriction en période d'été **PAGE 3**

● SUPPLÉMENT SIAM-INFOS N°5

Vos élus au service de la Marne

DANS CE NUMÉRO N°5

● **VUES D'ICI** - PAGE 7

Interview : de M. Lescorail, professeur au Centre de Vie Infantile (CVE) de Torcy

Découverte : l'étang de la Taffarette à Ferrières-en-Brie

● **LE SAVIEZ-VOUS ?** PAGE 8

Le bon geste : chassez les fuites !



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT
DE MARNE-LA-VALLÉE
13, avenue de la Courtillière
77400 Saint-Thibault-des-Vignes
Tél. : 01-60-31-54-54 - Fax : 01-64-30-64-12
<http://www.siam77.fr>
Courriel : siam77@wanadoo.fr

Travaux à venir...

Réhabilitation et restructuration des réseaux d'assainissement prévus en 2008 sur le territoire du Siam.

● TRAVAUX DU SIAM

● **LAGNY-SUR-MARNE**
Boulevards Charpentier et Général-de-Gaulle : réhabilitation du réseau intercommunal. Nuisances limitées, seuls les branchements des riverains feront l'objet d'une ouverture de tranchée. **Début : septembre, durée 3 mois.**

● MAÎTRISE D'OUVRAGE

La Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire confie au Siam la réalisation des travaux sur ses réseaux d'eaux usées et pluviales.

● **LAGNY-SUR-MARNE**
Quartier des Coteaux, avenues du Docteur Bergognier, des Acacias, des Glycines et rue Charles-Infrois. Mise en séparatif par création d'un réseau d'eaux usées. **Début : septembre, durée 3 mois.** Accès riverains préservé,



circulation difficile en raison de travaux communaux d'enfouissement coordonnés.

● **JOSSIGNY**
Création de réseaux d'eaux usées et pluviales rues de Paris, de Meaux, de la Croix-Blanchetot et desserte de la zone d'activités. **Début : octobre, durée 4 mois avec circulation difficile surtout sur la RD 406.**

● **THORIGNY-SUR-MARNE**
Rues Aristide-Briand et allées des Cerisiers et du Bocage : création d'un réseau d'eaux usées, peu d'ouvertures de tranchées. Accès difficiles. **Début : mi-mai et pendant 4 mois.**

● **GUERMANTES**
Allée des Deux-Châteaux, création d'un réseau d'eaux pluviales et de grilles avaloirs. Circulation alternée. **Début : fin mai, durée 3 mois.**

● **CONCHES-SUR-GONDOIRE**
Réhabilitation des réseaux sans tranchée rue du Fort-du-Bois. Circulation alternée sur 50 mètres. **Début : Juin, durée 2 mois**

● **CHANTELOUP-EN-BRIE**
Réhabilitation des réseaux avec tranchée et création d'ouvrages avenue du Bois-de-Chigny. Circulation alternée sur 50 mètres. **Début : juin, durée 2 mois.**

● **LAGNY-HYPERCENTRE**
Rues des Etuves, d'Orgemont, et des Tanneurs : mise en séparatif. Enquêtes riverains en cours. **Début des travaux : octobre pour 3 mois.** Fortes perturbations de la circulation en journée.

● **COLLÉGIEN**
Impasse du Village. Création d'un réseau d'eaux usées en juin. **Impact limité sur la circulation.**



Forum de l'eau à Bussy-Saint-Georges

Inscrite au programme des actions de l'année internationale de la planète Terre, organisée à l'occasion de la fête de la Science, cette manifestation pédagogique, ouverte à tous (sur réservation pour les scolaires) se déroulera à Bussy-Saint-Georges **du 17 au 23 novembre 2008.**

Le forum de l'eau, véritable lieu d'échanges, propose un programme varié (exposition, conférences, après-midi scientifiques, visites de sites...) grâce à l'implication de nombreux acteurs scientifiques, institutionnels et industriels.

Au-delà du constat, cette opération vise à mettre en lumière les solutions proposées (individuelles et collectives) pour répondre au défi de l'eau, ressource vitale fragilisée.

Programme gratuit
Rens. 06 08 21 26 55

CONSULTATION NATIONALE SUR L'EAU

Donnez votre avis en vous connectant sur www.consultation-eau-seine-normandie.fr



SEUILS DE RESTRICTION DE L'EAU

L'eau est précieuse en été

Pendant les périodes de forte chaleur, un dispositif sanitaire régleme la consommation, mais également les rejets en eau. Quatre seuils, dont le premier "de vigilance" nous incite à réduire notre consommation quotidienne, définissent de manière précise nos usages domestiques de l'eau.

Selon les années, les précipitations varient et les ressources en eau sont plus ou moins bien renouvelées. Ainsi, durant la période estivale, les fortes chaleurs engendrent parfois des "arrêtés de sécheresse" déclenchés par la Préfecture.

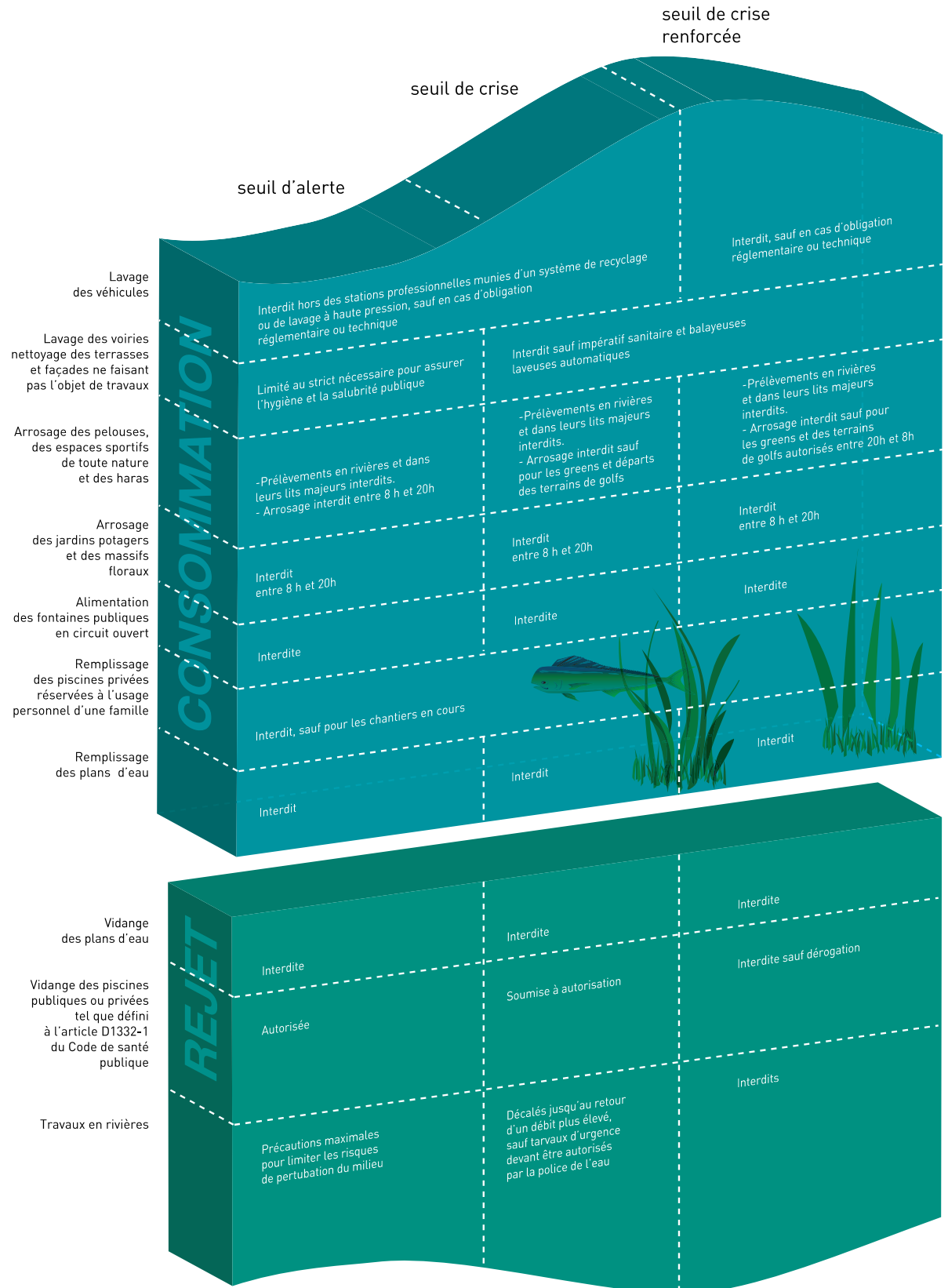
Sur notre territoire, ce sont les stations de mesure de débit de la Marne qui déclenchent les actions à entreprendre en cas de baisse significative du débit. Quatre seuils ont été mis en place par la préfecture de Seine-et-Marne (arrêté 2007/DDAF/SFEE/115).

Le franchissement de ces seuils fait l'objet d'un affichage en préfecture et en mairie.

Le franchissement des seuils implique pour les habitants une modification des comportements tant pour la consommation que pour les rejets d'eau : le seuil de vigilance, premier niveau, compte sur la sensibilisation des usagers et sur leur civisme pour réaliser des économies d'eau.

Les trois autres seuils, d'alerte, crise et crise renforcée, impliquent des mesures de limitation et d'interdiction rigoureuses. (Voir graphique).

Ces mesures ont d'abord pour objet de pouvoir garantir un approvisionnement en eau potable à tous les usagers, mais plus globalement, elles visent à préserver l'équilibre des milieux naturels.



28 élus de vos communes aux commandes du Siam

Les élus qui composent les instances décisionnelles du Syndicat Intercommunal de Marne-la-Vallée sont issus des conseils municipaux des communes et intercommunalités adhérentes. Ils assurent une gestion collective et transparente, garante de l'intérêt public et de la préservation de notre patrimoine environnemental.

● FONCTIONNEMENT DU SIAM

Des représentants élus par les citoyens

A l'occasion des élections municipales de mars dernier, vous avez élu ceux qui vont gérer votre commune au sein du Conseil municipal pendant 6 ans.

Parmi eux, certains seront désignés pour représenter votre commune au sein des structures intercommunales (Syndicat d'agglomération nouvelle du Val Maubuée, du Val d'Europe et Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire) qui, à leur tour, désigneront des représentants appelés "délégués" pour siéger au Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée (Siam).

Les communes ne participant à aucune intercommunalité désignent directement leurs représentants au Comité syndical du Siam. C'est le cas des communes de Bussy-Saint-Georges, Ferrières-en-Brie et Montévrain.

Le Comité syndical du Siam

Ainsi, 28 élus issus des Conseils municipaux des collectivités adhérentes composent le Comité syndical. Celui-ci représente les usagers. C'est l'organe délibérant du syndicat (l'équivalent du Conseil municipal).

Sa mission est de régler par délibération, ou décision, les affaires du Siam. Il débat et vote le budget, approuve le compte administratif (le budget exécuté). Il est compétent pour gérer le service public d'assainissement et décider des travaux et des orientations politiques du Siam pour ses réseaux et sa station d'épuration.

Le Bureau syndical du Siam

Une fois constitué, le Comité syndical élit au scrutin secret et à la majorité absolue, en son sein, un Président, qui dirige le syndicat, ainsi que sept Vice-présidents pour constituer le Bureau syndical.

Le Bureau syndical fait le point sur les affaires en cours, les projets et formule des avis sur les propositions des commissions.

Il détermine également l'ordre du jour du Comité syndical.

Les Commissions

Elles regroupent les Vice-présidents et des délégués pour émettre un avis sur les dossiers en cours (voir page suivante).

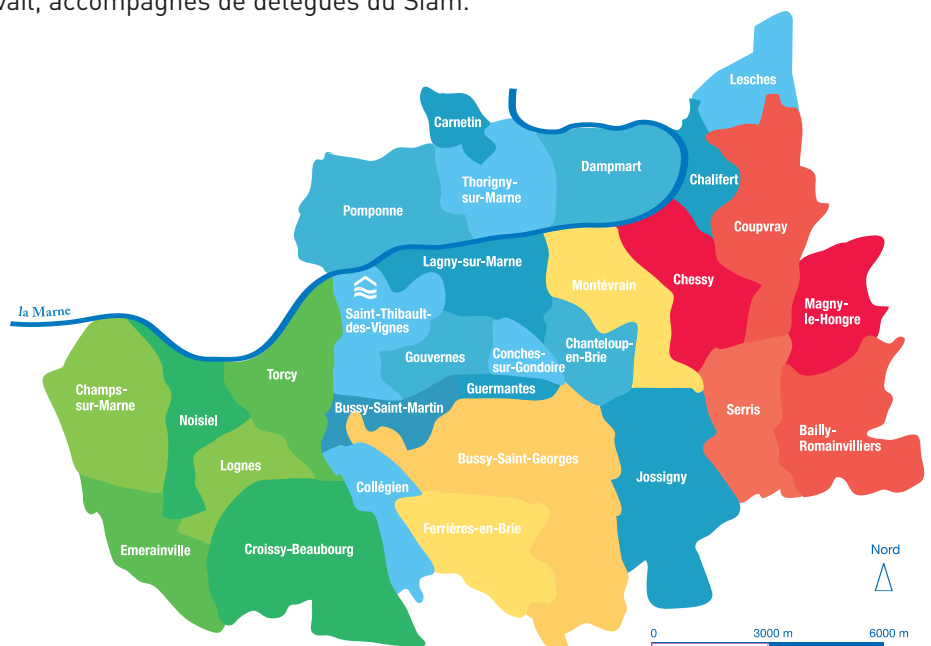
Président et Vice-présidents

Le Président est l'organe exécutif (c'est l'équivalent du Maire d'une commune) : il prépare et exécute les délibérations du Comité syndical. Il signe les marchés publics et les transactions autorisées par le Comité syndical. Il est seul chargé de l'administration, et représente le Siam en justice. Les Vice-présidents animent les commissions de travail, accompagnés de délégués du Siam.



Carte des collectivités adhérentes au Siam et nombre de délégués

Légende	
	Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire 53 115 hab > 7 délégués
	SAN du Val Maubuée 85 440 hab >10 délégués
	SAN du Val d'Europe 20 773 hab > 4 délégués
	Communes isolées
	Bussy-Saint-Georges 16 930 hab > 3 délégués
	Ferrières-en-Brie 2 138 hab > 2 délégués
	Montévrain 5 509 hab > 2 délégués
	Station d'épuration (Source : recensement INSEE)





● ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL

Partager un projet et des ressources, c'est ça l'intercommunalité...

La mise en commun des ressources de 29 communes, décidées à gérer collectivement l'assainissement sur leur territoire, a abouti à la création en 1974 du Syndicat Intercommunal de Marne-la-Vallée qui gère ainsi une partie des réseaux de collecte et l'ensemble des opérations liées à l'épuration grâce à une station performante, dimensionnée pour l'avenir et respectueuse des eaux de la Marne.

Cohérence territoriales

► Les problématiques liées à l'assainissement dépassent les limites strictes des communes : un réseau d'assainissement qui doit être réhabilité doit l'être sur toute sa longueur : s'il est réhabilité à l'amont mais pas à l'aval, l'efficacité est nulle. C'est pourquoi l'assainissement doit être géré à l'échelle d'un regroupement de communes.

Economies d'échelle et rigueur

► La station d'épuration a coûté 110 M d'euros. Si plusieurs petites stations d'épuration avaient dû être construites, l'investissement à réaliser aurait été beaucoup plus élevé, voire difficile à réaliser pour les plus petites communes, et les stations d'épuration construites auraient certainement été moins performantes.

Les contrôles et la surveillance imposés auraient été moins rigoureux et moins fréquents que sur une installation collective de grande ampleur.

● LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

Une compétence partagée et regroupée

L'assainissement des eaux usées comporte deux étapes successives : transporter les eaux usées dans les réseaux d'assainissement jusqu'à la station puis épurer ces eaux "sales" et les dépolluer avant de les renvoyer dans la Marne.

La collecte : une compétence partagée

Le transport des eaux usées dans les réseaux d'assainissement relève de la compétence des communes et intercommunalité membre du Siam : chacune a conservé en gestion ses propres réseaux d'assainissement. Ils se raccordent ensuite sur de gros collecteurs "intercommunaux" gérés par le Siam.

L'épuration : une compétence regroupée

Les communes de Bussy-Saint-Georges, Ferrières-en-Brie, Montévrain, les SAN du Val Maubuée et du Val d'Europe ainsi que la Communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire se sont regroupées pour gérer collectivement l'assainissement sur leur territoire en créant le Siam.

Le Siam assure ainsi une partie de la collecte (gros collecteurs intercommunaux), la gestion de la station d'épuration et de toutes les opérations qui lui sont liées comme la valorisation des résidus d'épuration ou le contrôle rigoureux de la qualité des eaux épurées deversées dans la Marne.

Ce regroupement de communes et d'intercommunalités et la mise en commun de leurs ressources permettent un contrôle public permanent des dépenses liées à l'assainissement.

Il assure également aux 184 000 habitants de 29 communes de profiter d'un assainissement optimal en terme de protection de l'environnement (voir la rubrique "contrôle", page 8) à un tarif maîtrisé (voir "Bilan financier", page 6, Siam-infos n°4).

● **LES COMMISSIONS**

Un travail de réflexion et de proposition en continu

Les commissions sont animées par les Vice-présidents qui en ont reçu délégation par le président et sont composées de délégués. Elles émettent un avis ou ont un pouvoir de décision sur les affaires et les projets en cours. Elles ont un domaine de compétence limité à une thématique.

Commissions techniques

● **Commission finances** [consultative]

Suivi des budgets, du compte administratif et du compte de gestion.

● **Système d'assainissement, travaux, traitement des boues** [consultative]

- études du fonctionnement du système d'assainissement dans sa globalité (réseaux et station d'épuration),
- conventions de déversement des collectivités adhérentes du Siam,
- règlement général d'assainissement du Siam (principes à respecter pour pouvoir rejeter des eaux usées à la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes),
- travaux d'investissement sur les réseaux d'assainissement et la station d'épuration,
- suivi de l'exploitation des réseaux et de la station d'épuration, étude et suivi des filières d'élimination des boues d'épuration,
- conventionnement des industriels (autorisation pour les entreprises de déverser leurs eaux usées à la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes).

● **Relation avec les collectivités, information et communication**

[consultative]

- système d'information géographique (cartographie par ordinateur des réseaux d'assainissement),
- mise en place d'un contrat global pour l'eau (coordination des actions locales sur

l'eau potable, les rivières, les captages, l'épuration etc.),

- actions de communication ("portes ouvertes", stands, expositions etc.), classes d'eau (action de sensibilisation des enfants d'écoles primaires et de collèges à la protection de l'eau).

Commissions légales

● **Commission d'appels d'offre** [décisionnelle]

Composée d'élus, du Trésorier principal et de la Direction générale de la consommation et de la répression des fraudes, la commission décide des entreprises retenues dans le cadre des procédures d'achat par marché public.

● **Commission consultative des services publics locaux** [décisionnelle]

Composée d'élus du Siam et de représentants d'associations locales nommés par le Comité syndical, elle émet un avis sur le rapport annuel d'activités du Président et sur le rapport d'exploitation de la station d'épuration établi par le délégataire de service public Véolia Eau.

● **Délégation de service public** [décisionnelle]

Dans le cadre d'une délégation de service public (par exemple, l'exploitation de la station d'épuration, outil du service public d'assainissement, est confiée à une entreprise privée) elle étudie les propositions des candidats, choisit les candidats admis à présenter une offre, recueille, analyse et négocie les offres des candidats.

OBJECTIFS 2008

Les objectifs 2008 décidés par le Comité syndical du 24 octobre 2007 sont :

- Poursuivre la baisse de la part Siam dans le prix de l'eau d'un centime d'euro, soit 0,41 HT/m³ (soit une baisse de 9 centimes d'euro en 7 ans).
- Maintenir la bonne gestion des recettes et des dépenses.
- Continuer le contrôle rigoureux de l'exploitation des réseaux et de la station d'épuration qui a été confiée à l'entreprise Véolia Eau.
- Réaliser de nouveaux travaux d'amélioration des réseaux d'assainissement, dans la continuité du programme pluriannuel établi.
- Poursuivre l'étude de la remise aux normes du four d'incinération des boues (résidu de l'épuration des eaux à l'usine).
- Reconduire les actions de sensibilisation des scolaires à la protection de l'eau.



Les membres du Bureau syndical.

● INTERVIEW

Les classes d'eau, une autre manière d'aller à l'école

M. Lescorail, Professeur au Centre de Vie Infantile (CVE. Arche Guédon) de Torcy anime une CLIS (CLasse d'Intégration Scolaire). Il emmène ses élèves, chaque année, participer aux classes d'eau proposées par le Siam et nous explique pourquoi cette approche concrète des savoirs correspond à l'intérêt des enfants dont il s'occupe.



Comment et quand avez-vous entendu parler des classes d'eau ?

J'entends parler des classes d'eau depuis que je suis à l'école. Mon ancien directeur y participait avec des classes "banales". Quand il est parti en retraite, je m'y suis mis en collaboration avec mon collègue de la deuxième CLIS ; tout seul, c'était moins facile de se lancer. Depuis sept ans, c'est une démarche conjointe entre les deux CLIS. On a motivé les autres collègues, et l'an dernier, les CM1, les CM2 et les CE2 participaient aussi à la classe d'eau.

De votre point de vue, quel est le but d'une classe d'eau et comment se déroule-t-elle ?

Le but est de travailler autour d'un thème porteur de sens et motivant. L'eau est un thème d'actualité et pluridisciplinaire : histoire, géographie, éducation civique, etc. et bien adapté à la pédagogie de projet. On planifie les sorties et les visites. La première semaine du projet est consacrée à la sensibilisation des enfants au problème de l'eau. La deuxième semaine est dédiée aux visites, sorties, interviews et les semaines qui suivent à l'exploitation et au travail pédagogique. En CLIS, la classe fonctionne par thème, de vacances scolaires à vacances scolaires. Pour les enfants, c'est une période de travail bien déterminée, et pour les parents aussi.

En tant qu'enseignant, que vous apporte cette démarche ?

Avec notre type de classe, la "classe d'eau" correspond à notre mode de fonctionnement, plus que dans une classe "banale" : les programmes sont élaborés par les enseignants et sont adaptés aux enfants. On a un fonctionnement beaucoup plus souple qu'une classe ordinaire.

La démarche est enrichissante puisqu'elle suppose un autre mode de fonctionnement : on se rapproche du terrain, du monde du travail, et on a donc un lien direct avec l'extérieur. On fait en sorte que l'école ne soit pas uniquement centrée sur elle-même.

Au final, qu'apporte une classe d'eau aux enfants ? Pensez-vous ce type d'action plus porteuse ?

Comme on a fait la classe d'eau tous les ans et que les enfants restent en moyenne trois ans dans nos classes, on a souvent les mêmes élèves. Le projet a donc à chaque fois un thème bien particulier : par exemple les transports fluviaux, la faune.

Les enfants ont donc bénéficié de trois classes d'eau, ce qui inclut des sorties, des promenades, des expériences, ce qui est quand même motivant pour eux. Et ils sont repartis à chaque fois avec un livret de bord (un petit livre réalisé par les enfants qui regroupe tout le travail effectué sur l'eau), qui est personnel à chaque enfant.

Que vous apporte le Siam dans cette démarche ?

Le Siam nous apporte un soutien financier, important, et une démarche cohérente et simplifiée pour réaliser le projet.



● DÉCOUVERTE

L'étang de la Taffarette

Situé à Ferrières-en-Brie, l'étang de la Taffarette est séparé en deux par une cascade. Il est bordé d'une buanderie construite en 1840, qui accueillait jusqu'à 80 000 pièces de linge par an. Ce bâtiment, de bois et de pierre, s'inspire de l'architecture rurale anglaise. A proximité, un ancien lavoir pavé de grès, du milieu du XVIII^{ème} siècle, a été rénové en 1991. Son toit en pente permet de recueillir dans le bassin intérieur les eaux de pluie. L'étang est entretenu (berges, étang, végétation) par une association locale, l'association "Les amis de la Taffarette", créée en 1976. Le travail des bénévoles vise à rendre l'étang agréable pour tous. L'association réempoissonne l'étang chaque année et y organise des concours de pêche. Elle entretient également, chaque année, l'étang par épandage de micro-organismes (plutôt qu'en le vidant complètement et en le curant) pour lutter contre son engorgement. La promenade autour de l'étang, calme et verdoyant, permet de passer un agréable moment dans un cadre naturel.

VIE PRATIQUE

Pour tout renseignement pratique sur les services de l'assainissement :
Site : www.siam77.fr
Tél. : 01 60 31 54 54

En cas d'urgence, contacter soit SAUR (pour les habitants du secteur du Val d'Europe) au **0810 017 018** ou SFDE-Véolia Eau au **0811 900 400**



Siam infos n°5 - Juin 2008
Directeur de publication : Christian Chapron - Directeur de la rédaction : Christian Chapron
Rédaction/Conception-réalisation : www.aldorande.eu - Tél. : 01 60 22 13 28
Crédits photos : Baudouin Soulis - Illustrations : Franck Maffre. Impression : papier recyclé non blanchi au chlore. - Imprimeur : Imprimerie Nouvelle de Viarmes 95200 Sarcelles - Tirage : 80 000 exemplaires - Distribution : Adrexo - ISSN : 1951-0047

Siam : 13, avenue de la Courtillière, 77400 Saint-Thibault-des-Vignes
Tél. : 01 60 31 54 54 - Fax : 01 64 30 64 12
Courriel : siam77@wanadoo.fr - Site internet : www.siam77.fr



● CONTRÔLE

La Marne surveillée en permanence

Les mesures effectuées permettent de vérifier si la station d'épuration a un impact sur le milieu naturel. Les résultats 2007 montrent que la station n'a pas d'impact négatif sur la qualité des eaux de la Marne.

▼ Matières organiques et oxydables

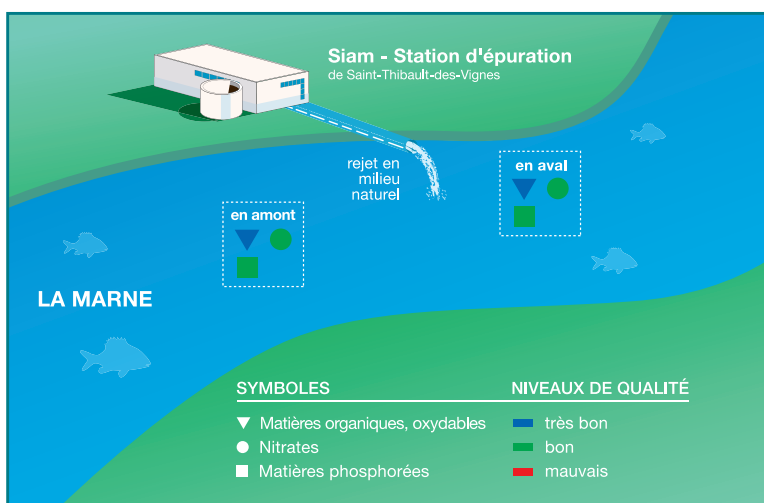
Organiques, car elles proviennent des êtres vivants ou morts : végétaux, animaux, bactéries, champignons, et oxydables, car elles consomment l'oxygène de l'eau pour leur dégradation. Elles ont pour origine : les excréments humains ou animaux, résidus végétaux, etc.

● Nitrates

Les rejets de nitrates sont induits par les activités humaines (aliments, excréments), industrielles et agricoles.

■ Matières phosphorées

Causées par les rejets urbains, industriels et par l'érosion des sols agricoles. Les matières phosphorées rejetées par les habitants proviennent des déjections humaines et des lessives.



Données de juin à décembre 2007, issues des Services de Navigation de la Seine et comparées à la circulaire de juillet 2005 relative à la définition du "bon état" des eaux douces de surface (DCE 2005/12).

● LE BON GESTE

Chassez les fuites d'eau !

- Un goutte-à-goutte, c'est 4 à 5 litres par heure, soit 35 à 43 m³/an.
- Une chasse d'eau qui fuit, de 4 à 25 litres par heure, équivalent sur une année de 35 à 220 m³.

Détectez les fuites :

● Relevez votre compteur d'eau avant d'aller vous coucher et relevez le compteur au petit matin, avant toute nouvelle utilisation de l'eau. Si le relevé du compteur diffère entre le soir et le matin, une fuite d'eau se cache quelque part...

- Comparez votre facture d'eau avec les précédentes, une surconsommation peut vous alerter.
- Installez du papier buvard, absorbant ou toilette autour des sorties d'eau et des raccords de tuyaux et vérifiez qu'ils ne sont pas humides au bout de quelques heures.

NB : en cas de fuite avant le compteur, contactez le numéro indiqué sur votre facture d'eau ou appelez votre mairie qui vous indiquera où vous adresser.



LES CLASSES D'EAU

Comme chaque année, le Siam organise auprès des enfants une action de sensibilisation à la préservation des ressources en eau, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (subvention) et avec les enseignants des écoles primaires et des collèges de tout le territoire du Siam. **Pour l'élaboration d'un projet pédagogique n'hésitez pas à contacter le Siam dès à présent.**

Cette année, plus de 800 enfants ont participé à une classe d'eau.

Le Siam les a réunis le 10 juin au centre culturel Marc-Brinon afin de les remercier de tout le travail qu'ils ont effectué sur l'eau et de leur action auprès de leurs camarades de classe : leur expliquer comment préserver et économiser l'eau (thématique du concours des classes d'eau 2008).

● EXPÉRIENCE

Dessaler l'eau

Cette expérience va t'aider à répondre au quiz. Lis bien les questions du quiz avant de faire l'expérience !

Matériels :

Un saladier, du film alimentaire transparent, un verre, du sel, de l'eau, un caillou.

1 Prends un saladier, mets de l'eau dans le fond et sale l'eau. Goûte l'eau pour être bien sûr qu'il y a assez de sel et mélange bien le sel à l'eau (jusqu'à ce qu'on ne voit plus le sel).

2 Mets le verre (vide) dans le saladier. Couvre le saladier d'un film plastique transparent (qui sert d'habitude en cuisine) et pose un caillou sur le film, juste au-dessus du verre.

3 Mets le saladier en plein soleil et attends que de l'eau soit dans le verre. Puis trempe ton doigt dans le verre et goutte l'eau recueillie.



● QUIZ CONCOURS

L'eau, le sel et la chaleur

Avec la chaleur, l'eau salée :

A- s'évapore, B- se solidifie, C- disparaît.

Dans le verre, si tu goûtes l'eau elle est :

A- Douce (non salée), B- Salée.

Lorsque toute l'eau du saladier est dans le verre, il reste au fond du saladier :

A- Rien, B- du sel.

Demande à ton maître ou ta maîtresse d'école de faire l'expérience en classe et de répondre au quiz. Chaque classe qui aura les bonnes réponses pourra participer au concours et peut-être gagner le cadeau surprise ! Parles-en à l'école !